



*PV approuvé*

## **Procès-verbal**

**154<sup>e</sup> Assemblée générale, 12 mai 2016**

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, secrétaire SPA HL

---

## **Préambule**

Ouverture de la séance à 19h40 à l'hôtel Astra à Vevey.

La convocation comprenant l'ordre du jour a été envoyée aux membres par courrier début avril 2016 et pouvait aussi être consultée sur le site internet.

23 membres sont présents (y compris le Comité), aucune procuration n'est enregistrée.

L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément aux statuts en vigueur.

## **1) Bienvenue**

Le président, M. Michel Vincent, souhaite une très cordiale bienvenue aux membres présents ce soir. Il salue en particulier M. Gérald Gygli, municipal de St-Légier, Martine Viquerat, responsable du refuge et M. Rohrbasser, Président de la Fondation. Aucun vétérinaire n'est présent ce soir.

M. Alain Bovay, syndic de St-Légier et membre du Conseil de Fondation, rejoint l'AG un peu plus tard.

Le Président ouvre cette 154<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

## **Personnes excusées**

Les membres suivants ont envoyé un mot d'excuse : Mmes Caroline Matthey et Gita Devanthery, M. Philippe Dunant, vétérinaire, les membres MM. Gilbert Carando, Jean-Marc Mutter, Jean-Claude Schmied ainsi que les représentants des Communes Vevey, Blonay, Montreux, Villeneuve.

## **Modifications à l'Ordre du Jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été demandée à l'avance par écrit, ni ce soir par les membres.

La nomination d'un nouveau membre au Comité, M. Jérôme Jaton, n'a pas été portée à l'ordre du jour par erreur. Le Président demande donc aux membres présents si ce point peut être ajouté. **L'Assemblée accepte d'ajouter sous point, 10 Elections statutaires, cette nomination. L'ordre du jour est validé avec cette modification.**

## **2) Nomination des scrutateurs**

Le Président invite Monsieur Alain Matthey pour fonctionner comme scrutateur pour cette AG, ce que ce dernier accepte avec plaisir.

## **3) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 28 mai 2015**

Le procès-verbal est à disposition sur le site Internet et à l'entrée de la salle.

Le Président ouvre le débat. L'Assemblée n'a aucune question ni commentaire à ce sujet. Ce procès-verbal sera donc soumis à l'Assemblée pour approbation par vote groupé sous point 7.

## **4) Rapport d'activités 2015**

### **Refuge**

Le Président exprime la sincère gratitude du Comité pour les efforts et le travail effectué - avec le sourire - par les collaborateurs du refuge : Mmes Mélanie Praplan, Caroline

Matthey et M. Ludovic Teklits, Laura Proietto, la collaboratrice auxiliaire Lysiane Pellouchoud et l'apprentie Mlle Line Grandjean.

Mme Emmanuelle Gros, responsable des chiens, a quitté l'équipe à fin 2015, après 9 années de dévouement envers les animaux. Elle a été remplacée à ce poste par M. Teklits.

L'OSEO a demandé des stages pour plusieurs personnes dans le cadre des mesures de leur réinsertion professionnelle. Le refuge a aussi accueilli quelques jeunes pour des stages d'orientation professionnelle.

La démarche de médiation engagée en 2015 avec un médiateur externe, suite à l'enquête de satisfaction, a porté ses fruits. La petite équipe du refuge a élaboré un nouvel organigramme en trouvant une répartition plus judicieuse des responsabilités. Les cahiers des charges ont été rédigés avec l'aide avisée de la responsable du refuge, Martine Viquerat. Le Président remercie tous les collaborateurs d'avoir participé activement à cette réorganisation et les encourage à poursuivre dans la nouvelle voie.

### **Statistiques**

Mme Martine Viquerat donne lecture des statistiques des activités du refuge (pensions, fourrières, adoptions, etc.).

### **Travaux au refuge**

Les travaux d'agrandissement du refuge avancent selon le calendrier prévu.

Le Comité est optimiste quant aux ressources financières, qui proviennent en partie de legs et la Fondation espère obtenir un prêt bancaire pour le financement du solde des travaux.

### **Sites Internet**

Le site du refuge de la SPA HL a été mis au goût du jour et continue à être régulièrement amélioré par Mme Carole Bussinger. Elle assume cette tâche avec grand soin et de façon bénévole. Un onglet consacré à la Fondation y a été intégré. Le site même de la Fondation sera désactivé sous peu et pointera vers le site de l'association. (On apprend au courant de l'assemblée que le site de la Fondation pointe désormais vers celui de l'Association.)

### **Manifestations passées**

Le Président remercie Mme Danielle Favrod, responsable des points de vente, qui a représenté la SPA HL une nouvelle fois à la foire de la St Martin à Vevey. Elle s'est également investi à la fête du 1<sup>er</sup> août, avec son enthousiasme habituel et beaucoup d'entrain.

### **Manifestations futures**

La SPA sera présente avec un stand à la fête de la St Martin à Vevey, le deuxième mardi de novembre.

En ce qui concerne la fête du 1<sup>er</sup> août à St Légier, la salle habituelle à Praz-Dagoud sera en travaux et la SPA HL n'y participera pas, la fête se déroulant cette année sur un autre site.

## **Remerciements**

Au nom du Comité, le Président remercie toutes les personnes qui soutiennent la SPA HL pour leur générosité. Les legs, dons en espèces et en nature, les promeneurs de chiens etc., témoignent de l'attachement des habitants de la région à « leur » SPA.

Le Président remercie aussi Mmes Florence Kolly, Szilvia Szalontai, Martine Viquerat et M. Jérôme Jaton qui se dévouent aux contrôles de post-adoption, et les vétérinaires-conseils, le Dr Jacques Terrail et la Drsse Kristin Bossaert ainsi que M. Olivier Reymond qui entretient et nettoie les locaux de la réception.

Pour conclure cette liste non exhaustive, le Président remercie les membres du Comité et du Conseil de fondation pour leur engagement.

## **Participation des communes aux frais du refuge**

L'obtention d'une participation financière annuelle et régulière des communes concernées par les services de fourrière reste une préoccupation essentielle du Comité. Les communes Blonay, St Légier et Veytaux soutiennent actuellement la SPA. Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey refusent encore à s'impliquer. Les discussions se poursuivent donc, car le Comité continue son combat pour rallier toutes les communes à sa cause.

### Questions :

M. Carrard salue la ténacité avec laquelle le Comité poursuit ses démarches pour obtenir la participation des communes. Lors de la dernière AG, M. Bovay avait évoqué que la question sera discutée au sein de la conférence des syndicats. Dès lors, il s'étonne qu'il y ait toujours des syndicats qui semblent mettre les pieds contre le mur au lieu d'emboîter le pas à ceux qui jouent le jeu.

Le Président répond que les syndicats de Montreux et Vevey peinent encore de comprendre l'utilité de la SPA HL. Cependant, le Comité reprendra les discussions, avec le nouveau syndic de Vevey, notamment au sujet de l'attribution des taxes pour les chiens. Dépourvue d'une base légale, cette taxe laisse aux Communes le libre arbitre quant à son utilisation ; le mot final n'est pas encore dit. Le Président rappelle, que la SPA HL est évidemment une très petite unité privée, un fait qui rend sa position plus compliquée. Pour Corsier et Chardonne, les choses devraient aboutir rapidement, car elles ont un nombre d'habitants moins élevé.

M. Carrard évoque les conséquences auxquelles les communes devaient s'attendre si le refuge résiliait son engagement à prendre les animaux placés en fourrière.

Cette possibilité avait été formulée dans une lettre que le Comité a adressée aux communes fin 2013, explicitant, chiffres à l'appui, les conséquences financières qui découleraient d'un tel désengagement.

M. Carrard salue le travail qui a été fait sur le site Internet de la SPA HL, qu'il qualifie de très attrayant. Il confirme que le site de la Fondation est fermé.

## **5) Présentation des comptes 2015 et du budget 2016**

Monsieur Naziri de la fiduciaire Office Consultant présente les comptes 2015 et le budget 2016.

Comparatif 2014-2015 : On constate que les demandes de pension ont baissé en 2015 sans qu'il soit clairement établi pour quelles raisons. Bien sûr, les travaux en cours occasionnent des désagréments qui peuvent avoir joué un rôle déterminant, tout comme des raisons conjoncturelles peuvent avoir impacté ce revenu.

Avec un total de CHF 183'997.90, les successions ont été bien plus abondantes qu'en 2014. En conséquence, la SPA HL a sollicité un soutien de seulement CHF 60'000.00 à la Fondation.

Les charges restent stables, à l'exception de frais exceptionnels liées à la gestion du personnel. Les charges d'énergie ont même diminué en raison d'un hiver clément.

La différence du compte « amortissements » s'explique par l'achat d'une imprimante en 2014 qui a été complètement amortie en 2015.

Au comparatif budget-dépenses réalisés, la variation reste dans les 5%, ce qui est acceptable.

#### Questions :

Un membre demande s'il y existe un moyen de contrainte légale à l'encontre des communes, et considère le montant de 50 cts/habitant dérisoire.

Le Président précise à nouveau que la participation des communes aux frais serait une contrepartie logique pour les services de fourrière, mais qu'elle n'a pas de fondement juridique à ce jour. D'un autre côté, les communes concernées encaissent des montants substantiels pour l'impôt chien qu'elles peuvent attribuer, justement par manque d'une base légale, à des fins de leur choix. Pour répondre à la question sur le montant par habitant, la volonté publique tend actuellement à s'éloigner du principe de financement calculé sur le nombre d'habitants par commune au profit d'une participation sur la base du coût réel. La SPA HL est une toute petite entité comparée à d'autres qui disposent de sommes bien plus importantes.

#### **Budget 2016**

Le budget est essentiellement basé sur les chiffres et les tendances des années précédentes. L'apport de la Fondation n'est jamais compris dans les prévisions.

Les salaires sont budgétés à la baisse pour 2016 en raison d'un départ à fin 2015 non remplacé en lien avec l'activité réduite durant la période des travaux. L'éventuel engagement de ressources auxiliaires pour l'été peut encore modifier ce budget pour les salaires et charges sociales.

Le Président précise que les successions et futurs dons influenceront bien sûr le budget, qui a été calculé avec prudence.

#### Questions :

M. Carrard souhaite connaître la nature des « frais de locaux » ?

Ce sont les frais d'entretien et des petites réparations. Avec des locaux tout neufs, ces frais ont été revus à la baisse pour 2016.

M. Carrard s'interroge sur le choix de réduire les frais salariaux en répartissant le travail sur les collaborateurs restants, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la qualité du service et l'ambiance au refuge.

Le Comité reconsidérera la question à la fin des travaux en 2017, quand l'activité du refuge reprendra pleinement. Cette année le refuge tourne à un régime réduit.

## **6) Rapport de vérification des comptes 2015**

M. Michel Dupont, vérificateur, donne lecture du rapport des vérificateurs : la comptabilité a été vérifiée à Montreux. Les comptes sont tenus selon les prescriptions légales et aucune irrégularité n'a été constatée.

Ce point ne suscite aucune question de l'assemblée.

## **7) Approbation des points 3, 4, 5 et 6**

La Présidente demande à l'Assemblée si elle a des questions au sujet des points 3, 4, 5 et 6.

**Les questions sont épuisées et l'Assemblée approuve que le vote se fasse en bloc pour les points 3, 4, 5 et 6.**

**Les points 3, 4, 5 et 6 ensemble sont approuvés à l'unanimité.**

## **8) Décharge au Comité et au trésorier**

**À l'unanimité, l'assemblée donne décharge au Comité.**

## **9) Fixation de la cotisation 2017**

Le Comité propose de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2017 (membre individuel CHF 40.-, famille CHF 60.-).

**La proposition de maintenir les mêmes tarifs pour 2017 est acceptée à l'unanimité.**

## **10) Nominations statutaires**

Le Comité se compose actuellement des mêmes membres que l'année précédente :

Président	Michel Vincent
Vice-président	-----
Déléguée aux manifestations et auprès de la PSA	Danielle Favrod
Délégué aux infrastructures	Pierre-Alain Egger
Responsable de la communication	François Martin
Responsable des contrôles post-adoption	Florence Kolly
Secrétaire	Bettina Greiner

Le mandat du Comité entre dans la troisième année, aucune réélection n'est requise.

M. Jérôme Jatton avait proposé en 2015 au Comité de le rejoindre pour lui apporter ses compétences. Entre-temps, il a pu assister à plusieurs séances et a commencé à faire des contrôles post-adoption. Au vu de son profil, le Comité lui propose le siège vacant de vice-président et le présente aujourd'hui à l'Assemblée pour sa nomination officielle.

**L'Assemblée accepte la nomination de M. Jérôme Jatton comme vice-président sous applaudissements.**

## **Élection d'un vérificateur des comptes**

M. Dupont et M. Alain Matthey, élu lors de la dernière AG, sont actuellement vérificateurs des comptes. Selon les statuts, M. Dupont pourrait être réélu, mais il ne se représente pas. Aucun membre présent à l'assemblée ne manifeste son intérêt pour cette tâche. Alors M. Rohrbasser se propose comme deuxième vérificateur, ce qui ne représente pas un conflit d'intérêt avec sa fonction de Président du comité de la Fondation.

**La candidature de M. Rohrbasser est donc acceptée par l'Assemblée.**

## **11) Rapport de la Fondation**

M. Rohrbasser prend la parole. Depuis quelques mois, les travaux de rénovation et d'agrandissement du refuge ont bien avancé. Le bâtiment annexe et les boxes sont pratiquement terminés. La rénovation du bâtiment principal commencera en automne. M. Rohrbasser félicite Martine et son équipe, qui travaillent sous des conditions plus difficiles tout en assurant la meilleure qualité de vie possible pour les pensionnaires. Une fois les travaux terminés, le refuge comptera 16 boxes, contre 10 actuellement, 5 parcs d'ébat, 1 réception, 1 local de stockage, 9 places de parc, etc. Ces travaux représentent un investissement lourd pour la Fondation, étant budgétés à pratiquement 2 millions de Francs. M. Rohrbasser est confiant de trouver une banque qui allouera les fonds manquants à ce projet ambitieux, pratiquement autofinancé à ce jour. Il reste optimiste d'obtenir un financement à relativement bon compte. Malheureusement, la Loterie Romande n'a pas donné une suite favorable à la demande de la SPA HL, probablement parce qu'elle soutient avant tout des projets artistiques. Naturellement, le Comité espère que le nouveau refuge, rendu plus attractif et spacieux, augmentera son rendement.

En 2015, la Fondation a aidé le refuge avec un apport à hauteur de CHF 60'000.-, ce qui représente une baisse par rapport aux années précédentes.

Étapes de la transformation : phase 1, construction des boxes - pratiquement terminée. Phase 2, aménagement extérieur - commencera cet automne. Phase 3 - travaux sur le bâtiment actuel. Prévision de la fin des travaux en printemps 2017.

### Questions :

M. Carrard aimerait savoir si le mur entre le refuge et l'entreprise de recyclage Carbone & fils Sàrl est toujours d'actualité ?

Actuellement, les discussions avec M. Carbone restent en suspens, notamment en raison des coûts de ce mur, estimé à environ CHF 50'000.-. Le mur apporterait certes une amélioration phonique, mais d'un autre côté, il assombrirait l'endroit. La convention entre la maison Carbone et la SPA HL est claire. En cas de besoin, elle n'hésitera pas à la faire valoir.

Autre question : Est-ce que la commune a prévu de construire un trottoir devant le refuge ?

À la connaissance de M. Egger, responsable des structures, un trottoir n'est pas prévu actuellement. La nouvelle entrée sera accessible depuis le parking, mais pour la promenade des chiens, il n'y a pas d'autre solution que de longer la route.

## 12) Propositions individuelles et divers

### Questions des membres

Un membre souhaite savoir si le refuge accepte de prendre des animaux en pension cet hiver, malgré les travaux ?

Le refuge continue à accepter des chats et chiens en pension durant les travaux.

M. Carrard émet l'idée de faire paraître dans le Régional un nouvel article, dans lequel les communes qui ne soutiennent toujours pas le refuge seraient nommées.

M. Carrard se demande si l'appellation courante « SPA St-Légier – La Chiésaz » constitue un frein psychologique à la participation financière des autres communes environnantes.

Le Président prend note et le Comité se penchera sur la question.

L'assemblée débat ensuite les dangers liés au trafic routier aux abords du refuge. M. Carrard peine à comprendre pourquoi la route de Vevey, qui est longée de trottoirs, soit limitée à 60 km/h, alors que le chemin de la Tuilière n'est pas régi par une telle limitation de vitesse et si une demande formelle ne devrait pas être adressée à la commune. Le Président ajoute qu'il y a aussi l'école du Haut-Lac, des bus, des promeneurs à cet endroit. M. Gygli, municipal, craint que, comme d'habitude, on attendra un certain nombre d'accidents à issue fatale avant de réagir.

M. Gygli transmet à l'Assemblée le cordial salut des autorités communales de St Légier. Il relate que le Conseil a entamé le débat sur ces questions de trafic routier, mais qu'aucune décision n'est prise pour le moment. À son avis, une limitation de vitesse ne serait pas la solution adéquate ; la réflexion devrait porter par contre effectivement sur une protection accrue des piétons.

En ce qui concerne l'idée d'un nouvel article dans le journal, il suggère de souligner avant tout le mérite des communes qui endossent leur responsabilités en contribuant aux frais, par opposition à celles qui ne le font pas.

Selon M. François Martin, les nouveaux politiciens de la Tour-de-Peilz et de Vevey seront peut-être plus ouverts à suivre le mouvement. Quoi qu'il en soit, le Comité attendra le changement des autorités au 1<sup>er</sup> juillet.

Les questions et commentaires individuels sont alors épuisés. Le Président lève l'assemblée à 21h18, l'assemblée poursuit ses échanges informels autour du traditionnel verre de l'amitié offert par la SPA HL.

Vevey, 12 mai 2016



Bettina Greiner  
Secrétaire SPA HL